20/02/2012

Circulation, mode d'emploi

Carnaval de la Monnaie, le jeudi 23 février

Afin de permettre le bon déroulement du carnaval de la Monnaie, la chaussée sera momentanément barrée sur le passage du défilé, de 18h à 20h, bd Henri-Dunand, avenue du 11 novembre, avenue du 8 mai, rue Ninon-Vallin, rue Charles-Péguy, rue Francis-Poulenc et place du Dr Schweitzer. Le stationnement sera par ailleurs strictement interdit, de 11 h à 22 h, sur la place du Dr Schweitzer.

Quelques conseils

En amont de carnaval

C'est sur le parking de la place Jean-Jaurès, entre le rond-point de l'Europe et l'avenue Victor-Hugo que sera brûlé Caramantran. Nous vous conseillons donc de ne pas trop chercher à vous garer dans le coin entre le jeudi 23 (à partir de 7h) et le dimanche 26 février (jusqu'à 18h). Idem place Jules-Nadi où sera installé le Village des fous, entre la rue de la Banque et la rue du Puy, dans un premier temps, puis sur la totalité de la place Jules-Nadi où la circulation et le stationnement seront interdits du 24 février, à partir de 18 h, jusqu'au 26 février, à 13h. Stationnement également interdit place Charles-de-Gaulle, du jeudi 23 février, à 12h, au dimanche 26 février, à 12 h.

Le jour J, samedi 25 février

➢ Stationnement interdit

- **De 7 h à 20 h –** place Jean-Jaurès, entre le carrefour de l'Europe et l'avenue Victor-Hugo, sur les allées sud et nord ;
- **de 12 h à 18 h –** rue Sainte-Marie, rue Saint-Just, rue Mandrin, rue du Puy, rue Château-Brunet, place Jules-Nadi (entre la rue du Puy et la côte des Cordeliers), rue Sabaton, quai Ulysse-Chevalier, place aux herbes, place Maurice-Faure, place Puits-du-Cheval, rue Pêcherie, côte Poids-des-Farines, place Jacquemart, place Charles-de-Gaulle, côte Sainte-Ursule.

➢ Circulation interdite

- **De 12 h à 18 h –** Côte Garenne, rues Saint-Just, Ste-Marie, Mandrin, du Puy, Haute-Villeneuve, place Jules-Nadi, côte des Cordeliers, rue Sabaton, quai Ulysse-Chevalier (de la rue Sabaton au Pont-Vieux), rue Saint-Nicolas (de la rue du Puy à la rue Sabaton), place du Pont, place Maurice-Faure, rue Merlin, rue Pêcherie, côte Poids-des-Farines, rue de Clérieux (entre la rue Savasse et la côtes Poids-des-Farines), Petite rue neuve, rue

Portefer, cours Pierre-Didier, petite rue Jacquemart, côte Sainte-Ursule, rue Bozambo, place Jean-Jaurès (voie sud et contre-allée sud, entre l'avenue Victor-Hugo et le carrefour de l'Europe).

- **De 17 h 30 à 20 h –** Côte Garenne (du rond-point de l'Europe à la rue Saint-Just), entre le carrefour de l'Europe, le boulevard Voltaire et la rue André-Doucin, place Jean-Jaurès (voie sud et nord et contre-allées sud et nord, entre l'avenue Victor-Hugo et le carrefour de l'Europe), bd Max-Dormoy, rue Solférino, avenue Victor-Hugo, rue de la République, rue Félix-Faure, rue du Puy, place Jules-Nadi, côte Saint-Ursule, rue Bozambo, rue Haute-Villeneuve.

  Déviation Ouest : côte des Masses, bd de la Libération, place Carnot, bd Gabriel-Péri, bd Marx-Dormoy.

  Déviation Est : bd Voltaire, bd Marx-Dormoy, bd Gabriel-Péri, place Carnot, bd de la Libération.

  Déviation (côté bd Voltaire) : avenue Adolphe-Figuet, bd Gambetta, rue Nugues et bd Max-Drormoy.

  Déviation (à hauteur de la rue Pierre-Semard) : bd Voltaire, bd Gabriel-Péri, bd Max-Dormoy et rue Charles-Michels.

- **De 17h30 à 20 h** – ente le carrefour de l'Europe et le bd Voltaire, pendant le spectacle du final place Jean-Jaurès.

  Déviation (côté bd Voltaire) : avenue Adolphe-Figuet, bd Gambetta…

  Déviation (à hauteur de la rue Pierre-Semard) : bd Gabriel-Péri, bd Marx-Dormoy, rue Charles-Michel.

Attention ! Tout véhicule stationnant dans les secteurs neutralisés sera considéré en stationnement gênant, verbalisé et mis en fourrière.